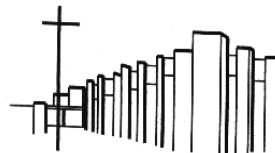


2011 Un seul Seigneur... Una sola Fede...



FÊTE-DIEU ET CLÔTURE DE L'ANNÉE PASTORALE : UN FRANC SUCCÈS !

Nous étions un grand nombre de paroissiens et de fidèles venus d'ailleurs pour souligner la Fête du Corps et du Sang du Christ, fête encore appelée aussi par nos coreligionnaires italiens CORPUS CHRISTI. L'occasion était idéale pour clôturer l'année pastorale. Les jeunes des parcours catéchétiques étaient de la fête : remise des certificats de confirmation, remise des prix d'excellence à ceux parmi eux qui se sont démarqués par leur fidélité aux rendez-vous des catéchèses et de la messe; chant du Psaume de la création en remerciement aux catéchètes pour leur dévouement à leur formation, eucharistie, suivie de la procession festive. Après quelques nuages passagers qui en ont découragés que quelques-uns, le soleil a attendu le Salut au reposoir pour se pointer, ce pour la plus grande joie de tous. Seule l'annonce du départ de notre responsable de la pastorale auprès des jeunes, Clarisse Michelin, a porté ombrage à cette fête. Le curé aura souligné la générosité de celle qui nous quitte. « Elle ne comptait pas ses heures passées à la préparation des diverses activités qui ont ponctuées cette année pastorale toute axée sur la jeunesse. Merci pour tout ce dévouement, tant auprès des parents que de jeunes! »

DÉPART DE CLARISSE MICHELIN, RÉPONDANTE AU SERVICE À L'ENFANCE (RSE)

Chers parents, chers paroissiens,

C'est à regret que je vous annonce que je ne renouvellerai pas mon contrat à Sainte-Angèle. En effet, je dois quitter mes fonctions à Sainte-Angèle que je ne peux plus assumer comme je le voudrais. Je remercie le Père Jean-Pierre pour la chance qu'il m'a donnée de participer à la vie pastorale, pour sa disponibilité et son soutien. Merci aux catéchètes et aux bénévoles de toute leur générosité et implication. Ce n'est pas sans tristesse que je vous quitte et vous souhaite le meilleur pour la suite.

CONCERT AU PROFIT DE LA JMJ



La soirée de dimanche 3 juillet promet d'être mémorable. Un concert présenté par deux éminents musiciens de la scène montréalaise, Claudine Ledoux, mezzo-soprano, et Danny Wiseman, organiste, est intitulé « Bach au féminin ». Les billets pour ce concert présenté dans l'église à 19h30 sont déjà disponibles au secrétariat au coût de 20\$ pour les adultes et 10\$ pour les étudiants.

HORAIRE D'ÉTÉ : HEURES D'ÉTÉ POUR LE BUREAU



Veuillez prendre note que le bureau sera fermé les vendredis et ouvert du lundi au jeudi, de 13h à 17h, et ce, jusqu'à la semaine du 28 août. Veuillez noter également que le bureau sera **fermé le lundi 4 juillet**.

COMPTOIR SAINTE-ANGÈLE



Veuillez prendre note que le comptoir Sainte-Angèle, situé au 5077, boul. Couture, sera fermé les samedis pour les mois de juillet et août. Il sera également fermé pour toute la durée des vacances de la construction, soit du lundi 25 juillet au dimanche 7 août. Merci à tous les bénévoles qui assurent le roulement de notre comptoir, permettant de soutenir les œuvres de la Société de la Saint-Vincent de Paul. Bonne vacances!

Ellen Schryburt, présidente de la Conférence Sainte-Angèle

Est retourné vers le Père ...



M. Denis Falardeau, époux de Mme Rollande Mayer, dont les funérailles ont eu lieu le 1^{er} juillet. Nos sincères condoléances à sa famille.

La loi anti-blasphème. Une loi inséparable du processus d'islamisation de la société Pour un plus grande compréhension de l'affaire Asia Bibi, condamnée à mort!...



La Loi anti-blasphème est contenue dans le Code Pénal du Pakistan, explique le Conseil Œcuménique des Églises (COE) dans une Déclaration sur l'abus de la Loi sur le blasphème et la sécurité des minorités religieuses au Pakistan, le 1er septembre 2009. Cette loi a été introduite originellement en 1860 par les Britanniques dans

l'Inde alors indivise. En 1927, le paragraphe 295 a été ajouté au Code pénal pour traiter les « actes délibérés et malveillants avec l'intention d'outrager les sentiments religieux d'un groupe quelconque en insultant sa religion ou sa croyance religieuse ». En vertu de cette disposition, une protection était assurée à tous les groupes religieux sur pied d'égalité. La condamnation intervenait s'il était prouvé que l'accusé avait agi délibérément ou intentionnellement de manière à blesser ou insulter les sentiments religieux d'une personne. Après la fondation du Pakistan en 1947 et pendant 40 ans, la loi sur le blasphème alors en existence a été jugée adéquate. Durant cette période, aucun gouvernement n'a éprouvé le besoin de la modifier, jusqu'au moment où le général Zia Ul Haq, de 1980 à 1986, introduisit un certain nombre d'amendements au Code pénal, à l'instigation des partis islamiques du pays. Ainsi, le paragraphe 295B(1) introduit la prison à perpétuité pour quiconque reconnu coupable de profanation envers le Coran, et le paragraphe 295C(2) la peine de mort en cas d'insulte contre le Prophète. La loi sur le blasphème est donc inséparable du processus d'islamisation de la société, dont le droit est basé sur la charia.

Un moyen entre les mains des extrémistes

Depuis lors, les chrétiens minoritaires au Pakistan ont subi de manière croissante des humiliations et des persécutions en raison d'allégations mensongères en vertu de la loi anti-blasphème. C'est « un instrument d'oppression très perfide », déclare Marc Fromager, directeur de l'AED-France. Pourquoi ? - parce qu'elle n'est pas précise dans sa formulation. Elle ne fait pas la différence entre une action délibérée ou pas. Elle ignore l'état psychologique de la personne ou la méconnaissance que peut avoir la personne des conséquences de certaines de ses actions. La loi ne définit pas le comportement attendu des citoyens à l'égard de Mahomet et du Coran. - parce que sur le simple témoignage d'un plaignant, la personne en cause est immédiatement placée en détention. Une personne peut donc être accusée sans preuve. - parce que le plaignant jouit d'un statut d'impunité compte tenu de la loi. - parce qu'on assiste le plus souvent à un simulacre de jugement. Les extrémistes y sont le plus souvent présents afin d'empêcher toute possibilité d'acquiescement. Les procès s'éternisent et les amendes se font de plus en plus lourdes. Ces arrestations sont aussi une manière de récupérer la propriété du voisin. - parce qu'elles sont utilisées pour régler des comptes. On compte ainsi parmi les personnes accusées d'éminents savants, professeurs, écrivains, journalistes et penseurs libéraux - comme par exemple le Dr. Akhtar Hameed Khan, le Prof. Zahid Hussain, le Prof. Itrat Kazmi, le Dr. Younis Sheikh (Islamabad), le Dr. Younis Sheikh (Karachi), Mr. Naimat Ahmer, Mr. Munawar Mohsin, Yousaf Ali et plein d'autres - mais également, dans un pays à 95 % musulman où les chrétiens ne représentent qu'1,6 % de la population, beaucoup de croyants minoritaires. Ces lois sont par conséquent un moyen entre les mains des extrémistes qui les utilisent pour éliminer ceux qu'ils considèrent comme leurs adversaires.

Une violation des droits de l'homme

Les arrestations, assassinats, massacres et pillages vont en s'accroissant depuis la promulgation de ces lois. Des centaines de lieux de culte ont été détruits. Récemment en août 2009, 8 chrétiens étaient brûlés vifs à Gojra. Il faut savoir qu'au Pakistan, les enlèvements, viols, mariages et conversions obligatoires des femmes chrétiennes par des hommes musulmans ne sont pas poursuivis. Si une femme vient se plaindre d'un viol, il n'est pas exclu qu'elle soit accusée d'adultère. Au total, de 1986 à 2010, la Commission Justice et Paix de la Conférence des Évêques Catholiques avance le chiffre de 993 victimes innocentes, dont 120 chrétiens, 442 musulmans et 417 ahmadis (mouvement issu de l'islam et considéré comme hérétique par la majorité des musulmans), 14 hindous. Au Pakistan Mgr Coutts et la Commission Nationale Justice et Paix, les Églises du monde entier et d'innombrables ONG ont condamné cette loi comme étant « une épée de Damoclès planant sur les têtes des minorités pakistanaises, et une claire violation de la constitution pakistanaise et des droits de l'homme ». « La loi anti-blasphème contenue dans le PCC (code pénal du Pakistan) accomplit la ruse la plus grivoise qui soit, donnant à notre nation une piteuse image d'elle-même », écrit Rafia Zakaria dans l'éditorial du Daily Times, le 8 Août 2009. « Il est vrai que la discrimination existe partout dans le monde, mais quand elle est légitimée et légalisée, cela devient une honte pour toute la société qui autorise son existence », poursuit-il.

Peut-on indéfiniment se taire et laisser faire sans que « la honte » ne nous submerge à notre tour ?

(1) L'article 295-B est formulé précisément ainsi dans le Code Pénal du Pakistan :

295-B. Defiling, etc., of Holy Qur'an : Whoever wilfully defiles, damages or desecrates a copy of the Holy Qur'an or of an extract therefrom or uses it in any derogatory manner or for any unlawful purpose shall be punishable with imprisonment for life.

Sec. 295-B added by P.P.C. (Amendment) Ordinance, I of 1982.

(2) L'article 295-C est formulé précisément ainsi dans le Code Pénal du Pakistan :

295-C. Use of derogatory remarks, etc., in respect of the Holy Prophet: Whoever by words, either spoken or written, or by visible representation or by any imputation, innuendo, or insinuation, directly or indirectly, defiles the sacred name of the Holy Prophet Muhammad (peace be upon him) shall be punished with death, or imprisonment for life, and shall also be liable to fine.

Sec. 295-C ins. by the Criminal Law (amendment) Act, 111 of 1986, S. 2



- Samedi, 2 :** **CŒUR IMMACULÉ DE MARIE - BLANC**
8h30 Felice Ciccone - offrandes à la messe commémorative
MESSE ANTICIPÉE DU DIMANCHE
16h30 Jean-Marie Dionne - M. et Mme Rolland Meloche
- Dimanche, 3 :** **14^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (A) - VERT**
9h (italien) Nicolo Piazza, Antonino, Rosalia, Francesco,
Giuseppina et Vincenza Parisi - Maria Piazza Parisi
Maria Ballerini et Piacentino Salvatore (messe célébrée en Haïti)
10h30 Aux intentions des paroissiens - votre curé
Denis Gionet - les parents (messe célébrée en Haïti)
- Lundi, 4 :** **SAINTE ÉLISABETH DE PORTUGAL - BLANC**
8h30 Luigi Riccio - sa belle-fille Maria
- Mardi, 5 :** **FÉRIE - VERT**
8h30 Giuseppe Agostino - offrandes à la messe commémorative
19h30 (italien) Messe communautaire
- Mercredi, 6 :** **SAINTE MARIA GORETTI, VIERGE ET MARTYRE - ROUGE**
8h30 Luigi Sasso - offrandes à la messe commémorative
- Jeudi, 7 :** **FÉRIE - VERT**
8h30 Giuseppe Pelle - sa sœur Teresa
- Vendredi, 8 :** **FÉRIE - VERT**
8h30 Laura Poitras d'Errico - offrandes aux funérailles
- Samedi, 9 :** **SAINTE VIERGE MARIE - BLANC**
8h30 Liliane Lépine-Dallaire 1^{er} anniversaire - offrandes aux funérailles
MESSE ANTICIPÉE DU DIMANCHE
16h30 Gérard Courteau - son petit-fils Nicodemo
- Dimanche, 10 :** **15^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (A) - VERT**
9h (italien) Aux intentions des paroissiens - votre curé
Nicolina Montanaro - suo sposo (messe célébrée en Haïti)
10h30 Marie Magresse Provilus, Soimène Dale et Édouard Romain -
sa mère Yolande

**VOYAGE À NEW-YORK, les 28, 29 et 30 SEPTEMBRE**

Nous sommes à organiser un voyage touristique de la ville de New-York : tour de ville; observatoire Top of the rock; Ellis Island, etc. Incluant le voyage en autobus, l'hôtel en occupation double, triple ou quadruple et le petit déjeuner, les prix varient selon les cas entre 265 \$ et 350\$ par personne. Toute personne qui désire participer à l'excursion paroissiale à New-York doit verser un dépôt de 100 \$ immédiatement afin de nous permettre de confirmer le voyage. Un chèque fait à l'ordre de « Paroisse Sainte-Angèle » devrait être accompagné du nom du voyageur, de son numéro de téléphone et du type d'hébergement désiré (nombre de personnes par chambre). Pour renseignements et inscriptions, veuillez communiquer avec Rosa-Maria Venditti au 514-324-7111.

Gita a New-York il 28-29 e 30 settembre

Stiamo organizzando un viaggio turistico nella città di New-York che comprende : un « tour de ville »; vista panoramica al Rockefeller Center (Top of the rock); Harlem; ecc. Il costo, che varia da 265\$ a 350\$ a persona, include il viaggio in autobus di lusso, l'hotel con occupazione doppia, tripla o quadrupla, e colazione. Chi desidera partecipare a questa escursione parrocchiale deve fare un versamento di 100\$ immediatamente. L'assegno, pagabile alla parrocchia Sainte-Angèle deve essere accompagnato dal nome, numero di telefono e scelta del tipo della stanza d'albergo. Per informazioni e iscrizioni : Rosa-Maria Venditti, 514-324-7111.